

M. Le Président,

Par votre mail du 31 octobre 2018 vous répondez à la demande d'expertise externe du collège des représentants du personnel concernant le projet de réorganisation de la DRH en séance du CHSCT du 11 octobre par la négative.

Nous tenons à souligner que la demande du collège des représentants du personnel a été mise au vote et a recueillie un avis favorable.

Nous soulignons également que l'ACFI, à votre demande, a confirmé la légitimité de cette demande.

Par ailleurs, vous mettez en avant le travail en cours du cabinet SECAFI auprès de la DRH comme pouvant répondre à la demande de moyens d'expertise formulée par les représentants du personnel. Il n'en est rien puisque ce cabinet, comme vous le rappelez vous-même, intervient dans le cadre d'un marché public sur la base d'un cahier des charges maîtrisé par la DRH.

La présentation de sa méthodologie en instance le 29 juin 2017 est une information donnée aux représentants du personnel sur les travaux que vous avez engagé mais il ne s'agit pas d'une analyse partagée ni de la réponse à notre questionnaire concernant les impacts certains sur le personnel de la DRH des réorganisations en cours.

Nous déplorons une fois de plus que vous organisiez les conditions d'un dialogue social fermé et unilatéral dont vous imposez la méthodologie et cela malgré les nombreux signaux d'alerte données tant par les représentants du personnel que par les agents sur la situation très dégradée de leurs conditions de travail à la DRH.

Notre demande est fondée sur les éléments que nous avons recueillis auprès des agents de la DRH. Ceux-ci confirment que la consultation engagée et les nombreux groupes de travail mis en place, même s'ils ont été accueillis favorablement, ne peuvent répondre aux problématiques urgentes de désorganisation et de manque de moyens humains pour assumer la charge quotidienne de travail dans de bonnes conditions.

Les conflits et les tensions se multiplient au sein des services, des fiches Hygiène et Sécurité sont saisies par les agents, des chefs de service sont en arrêt de travail car ils n'ont pas de solution.

Vous considérez que l'administration est « en tout point conforme à la réglementation sur ce dossier » mais nous vous interpellons sur la façon dont vous écartez toute possibilité d'interroger ces dysfonctionnements en dehors d'un cadre contraint pour les agents et avec l'appui de leurs représentants.

Nous sommes donc inquiets pour la santé des agents et nous pensons que les conditions ne sont pas réunies pour prévenir les risques psycho socio dans cette direction dans ce contexte de réorganisation.

Recevez, monsieur le Président, nos sincères salutations.

La secrétaire du CHSCT